



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2015 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Madame GRASSART, absente excusée,
- Monsieur GERMAIN, absent excusé
- Monsieur HARDY, absent excusé

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

Au début du Conseil Municipal, Monsieur le Maire,

-Tient à remercier le Président de l'Amicale Prunaysienne et toute son équipe qui ont perpétué la tradition de notre village en l'animant dans la continuité des années précédentes lors du week-end ou a eu lieu le traditionnel Ball trap. Les bénévoles sont de plus en plus rares, mais le Conseil Municipal tient à les remercier, car ils œuvrent pour que notre village ne devienne pas un village dortoir.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1/ Décision modificative n°1 – Budget communal 2015

Suite au fonds de compensation de la TVA de l'année 2012 et 2103, un réajustement des lignes budgétaires est à réaliser.

La ligne R10 est à alimenter de 27598,86 €

La ligne D20 est à alimenter de 23098,86 €

La ligne D21 est à alimenter de 4500 €

Les dépenses prévues suite à cette DM, sont des travaux de voirie réalisés en urgence, les études et le suivi des travaux pour préparer le fonçage sous la voie ferrée, et une partie des études pour le futur Plan Local d'Urbanisme.

Après échanges et explications détaillées, **cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

2/ Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité

Suite aux mesures relatives à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), il est demandé aux Conseils Municipaux de délibérer sur le coefficient multiplicateur de cette taxe ; En effet, elle est actuellement de 7 %. Mais au regard de la loi des finances rectificatives 2014, les modalités de détermination du tarif ont changé. Le coefficient multiplicateur unique est obligatoirement choisi parmi la liste suivante : 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50. Après échanges, monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de fixer cette taxe au taux de 8 %.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3/ Tarifs de la Charte Culturelle Intercommunale pour la saison 2015-2016

Atelier Cirque :

Dans le cadre de la Charte Culturelle Intercommunale « Atelier Cirque », le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion pour l'année 2015-2016 :

Pour les familles habitant les Communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne, constituant la Charte Culturelle Intercommunale à 240 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,

Pour les familles habitant hors Commune de la Charte Culturelle Intercommunale à 350 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Atelier Théâtre :

Dans le cadre de la Charte Culturelle Intercommunale « Atelier Théâtre », le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion pour l'année 2015-2016 :

Pour les familles habitant les Communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne, constituant la Charte Culturelle Intercommunale à 240 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,

Pour les familles habitant hors Commune de la Charte Culturelle Intercommunale à 296 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4/- Point sur les travaux

4a - Travaux réalisés.

Nous avons commencé les actions prévues de notre Agenda 21 en limitant nos consommations de ressources de base. L'extinction de l'éclairage public est effective, et la pose de robinets à poussoirs, ainsi que des chasses à double détente dans tous les bâtiments communaux ont été posées.

La création d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite est finalisée, proche de l'école et de la Mairie. Une rampe d'accès à la Mairie complète le dispositif.

Dans un souci de sécurité, la pose de bordure sur une trentaine de mètres dans un virage dangereux rue des Bois a été exécutée.

Une réparation d'urgence sur le passage à niveau rue de Courcelles a été demandée à la SNCF, et réalisé dans la foulée.

4b - Point sur la Commission Travaux du 7 septembre

Lors de cette Commission, a eu lieu le bilan des travaux prévus et réalisés. Ensuite, la réflexion a porté sur les travaux à venir qui sont une suite logique de ce qui a été lancé depuis des années.

Afin de terminer l'opération globale de la gestion des eaux de ruissèlement, il faut réaliser un fonçage sous la voie ferrée. (prévu depuis plusieurs années, mais non réalisé à ce jour faute de concertation avec le gestionnaire). Afin de clore ce dossier, des travaux préparatoires au fonçage sont obligatoires : Nous devons être aidé par un bureau d'étude qui gèrera les études géotechniques de sols et assurera la gestion du chantier final et nous devons faire un appel à un géomètre pour positionner les points de passage de chaque côté de la voie ferrée.

Un autre sujet a été évoqué lors de cette commission, l'état des routes. Il a donc été programmé une visite globale de la voirie. En effet, depuis quelques années, faute de subvention, cet entretien n'a pas eu lieu. Le Conseil Départemental ayant débloqué exceptionnellement un budget pour les Communes, des travaux pourront être réalisés. Charge à la Commission travaux de prioriser ceux à réaliser et de les proposer au Conseil Municipal lors de la construction du budget 2016.

Un rapport de RFF a été examiné lors de cette commission. Ce dernier fait apparaître quelques problématiques et à charge de la commune, des élagages ainsi que des marquages au sol à réaliser. A la charge de RFF, la réfection complète du platelage en bois.

Afin de terminer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au bâtiment de la Mairie, la pose de lisses sur la rampe d'accès existante, ainsi que le changement d'une porte latérale du bâtiment de la mairie, terminera ces travaux d'accès. Cet accès permettra aussi aux personnes âgées de se rendre plus facilement en Mairie.

5/ Borne d'apport volontaire

Dans le cadre de l'opération d'engagement de maillage de plate-forme d'apport volontaire par le SIREDOM, notre Commune s'est portée volontaire pour remanier le site existant situé proche du cimetière. Afin de continuer dans cette démarche, la Commune doit mettre à disposition une parcelle de terrain à titre gracieux. Cette mise à disposition est prévue pour une durée de cinquante (50) ans. Après explications et échanges, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIREDOM.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6/ Complément à la délibération relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Afin que notre étude de modification du POS en PLU, ne soit pas entachée, à l'avenir, d'irrégularité ou d'opposition par un tiers, les services préfectoraux nous ont proposé de consolider la dernière délibération en complétant celle-ci avec des définitions plus précises.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7/ Questions diverses

-Point sur la rentrée scolaire

Elle s'est bien déroulée et pour la saison 2015-2016, ce sont 26 Prunaysiens qui fréquentent notre école primaire, sur un total de 199 enfants pour nos quatre Communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal. L'école de Prunay (CP et CE1) accueillant cette année 48 enfants.

-Point sur les OM

Monsieur le maire rappelle que des sacs poubelles sont en vente en Mairie pour combler éventuellement le manque de volume du container à ordures ménagères ou bien lors d'évènements particuliers. Ces sacs sont tagués avec le logo du SIROM et seront donc ramassés par les ripeurs, le jour habituel de ramassage. Ils sont au prix de cinq euros les vingt sacs, le traitement étant facturé ultérieurement sur la facture globale finale.

-Courriers reçus

-Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de remerciements d'un Prunaysien suite aux travaux réalisés en urgence dans un virage dangereux de la rue des Bois.

-Un autre courrier est arrivé en Mairie soulignant des félicitations appuyées du président de la SPL SIGAL qui a souligné les efforts de fleurissement de notre village.

-Des familles Prunaysiennes ont aussi remercié l'équipe municipale d'avoir fait le choix de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, pour des raisons économiques et écologiques.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,
Patrick PAGES

